



---

# DÉPARTEMENT DU PIANO

---

**Edition 2025/2026**



## Table des matières

Personne de contact.....	3
Formation instrumentale - Piano.....	4
Formation instrumentale – Piano d’accompagnement.....	8
Matières secondaires.....	11
Musique de chambre .....	11
Lecture-Déchiffrage Piano .....	14
Harmonie pratique .....	16
Unités de valeur.....	16

## PERSONNE DE CONTACT

<b>CHEF DE SECTION</b>
------------------------

Jean-Philippe Koch (jpkoch@vdl.lu)

# FORMATION INSTRUMENTALE - PIANO

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1<sup>e</sup> septembre

Test d'admission : OUI

Conditions d'admission au test d'admission : Inscription obligatoire :

- A l'examen d'admission (qui aura lieu en juin/juillet si l'élève sait déjà jouer du piano

**OU**

- Aux cours collectifs (qui auront lieu en juin/juillet) si l'élève est débutant

Il/elle sera ensuite placé(e) sur la liste d'attente et pourra intégrer une classe de piano selon les résultats obtenus et si une place se libère.

Cours obligatoire : formation musicale à partir de 7 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Michel Abreu Lopes  
M. Grégoire Baumberger  
Mme Anne Bausch  
M. Wolfgang Gangkofner  
M. Jean Hilger  
Mme Michèle Kerschenmeyer  
M. Jean-Philippe Koch  
M. Claude Kraus  
Mme Cathy Krier  
Mme Chiahua Lee  
M. Nicolas Marzinotto  
M. Jean Muller  
Mme Béatrice Rauchs  
Mme Katrin Reifenrath

Mme Hana Robotkova  
M. Marco Scafarto  
Mme Kae Shiraki  
M. Marlo Thinnés  
Mme Françoise Tonteling  
Mme Laetitia Urhausen  
M. Rolando Valdés  
M. Yannick Van de Velde  
Mme Sonia Weber  
Mme Sabine Weyer

## ORGANIGRAMME

### ÉVEIL INSTRUMENTAL

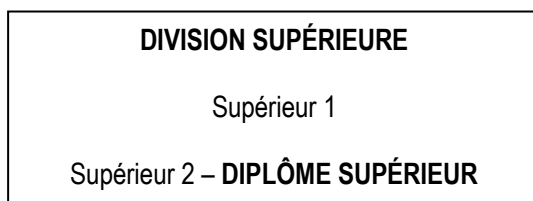
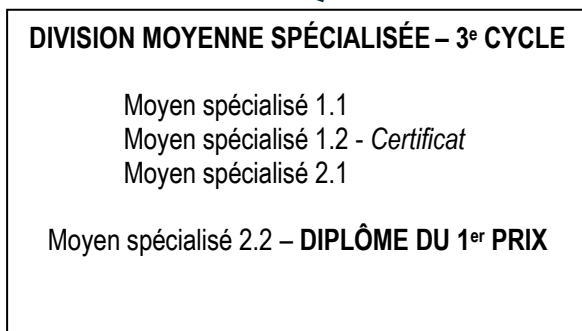
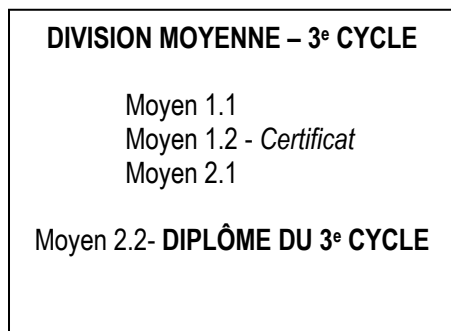
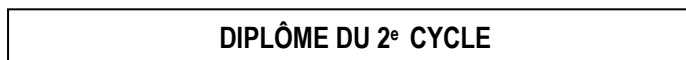
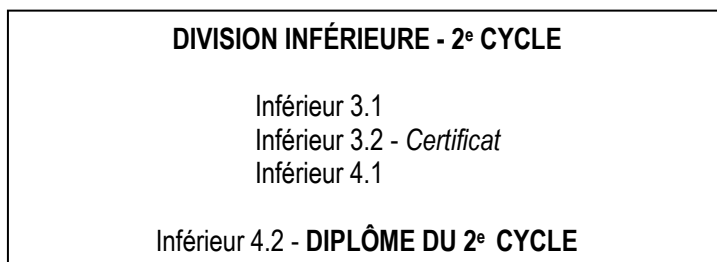
Éveil 1  
Éveil 2  
Éveil 3

### DIVISION INFÉRIEURE – 1<sup>er</sup> CYCLE

Inférieur 1.1  
Inférieur 1.2  
Inférieur 2.1

Inférieur 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> CYCLE**





- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré.*

## DIPLÔME DE CONCERT

Concert 1

Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

### Précisions :

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :  
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

# FORMATION INSTRUMENTALE – PIANO D'ACCOMPAGNEMENT

## DESCRIPTIF

Le cours de piano d'accompagnement propose à tout pianiste la possibilité de se familiariser avec le jeu d'ensemble et de développer ses qualités de chambriste.

L'avantage du travail en duo est d'amener le jeune pianiste à découvrir les spécificités des différents instruments et du répertoire vocal.

Au même titre que le piano à 4 mains et la musique de chambre, le piano d'accompagnement offre dès la première année d'études la possibilité de se présenter à l'examen du diplôme du 2<sup>e</sup> Cycle, ce qui fait que l'élève peut rapidement obtenir ses Unités de Valeur nécessaires pour l'obtention des diplômes de 1<sup>er</sup> Prix et Supérieur en piano.

Ce cours est également accessible à ceux qui souhaitent tout simplement découvrir le plaisir du jeu en duo.

Les élèves sont régulièrement sollicités pour participer à des événements ponctuels : auditions, portes ouvertes, cours de maître, spectacle interdisciplinaire.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle en piano

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Isabelle Trüb  
Mme Katrin Reifenrath  
Mme Emmanuelle Bizien



## ORGANIGRAMME

### DIVISION INFÉRIEURE - 2<sup>e</sup> CYCLE

Inférieur 3

Inférieur 4 - **DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**

**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



### DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE

Moyen 1.1

Moyen 1.2 - *Certificat*

Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

### DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE

Moyen spécialisé 1.1

Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*

Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



### DIVISION SUPÉRIEURE

Supérieur 1

Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré.*

**DIPLÔME DE CONCERT**

Concert 1

Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

**Evolution à l'intérieur du cursus de piano d'accompagnement :**

De manière générale, le concours de piano d'accompagnement se fait au plus tard pendant l'année scolaire qui suit le concours instrumental du même niveau.

# MATIÈRES SECONDAIRES

## MUSIQUE DE CHAMBRE

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

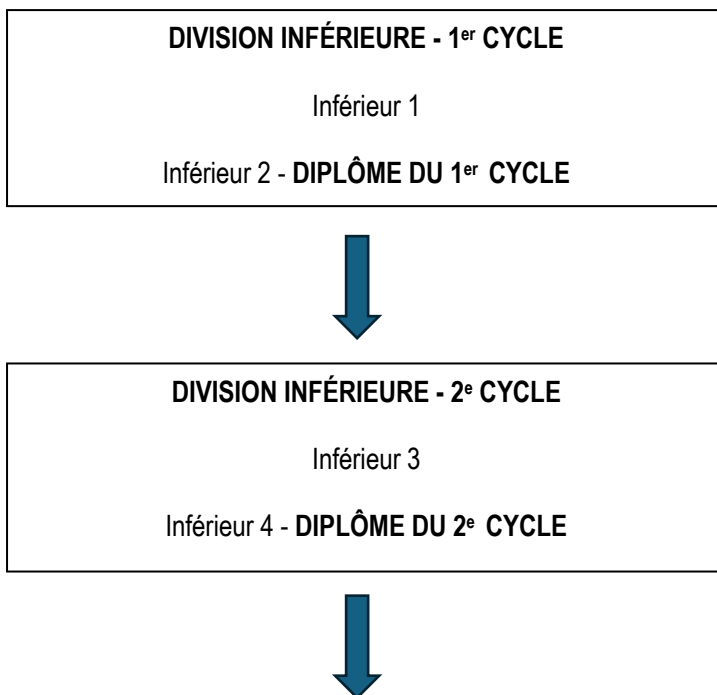
Diplôme requis : Diplôme du 2<sup>e</sup> cycle en branche instrumentale

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Stephane Giampellegrini ou des professeurs de piano

### ORGANIGRAMME



**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



**DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen 1.1  
Moyen 1.2 - *Certificat*  
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1.1  
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*  
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



**DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1  
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

## **Précisions**

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à cinq.
- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de la formation instrumentale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

# LECTURE-DÉCHIFFRAGE PIANO

## CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle en piano – Les élèves ayant besoin d'UV pour l'obtention du diplôme du 1<sup>er</sup> prix dans l'instrument sont prioritaires.

Type de cours : cours individuel

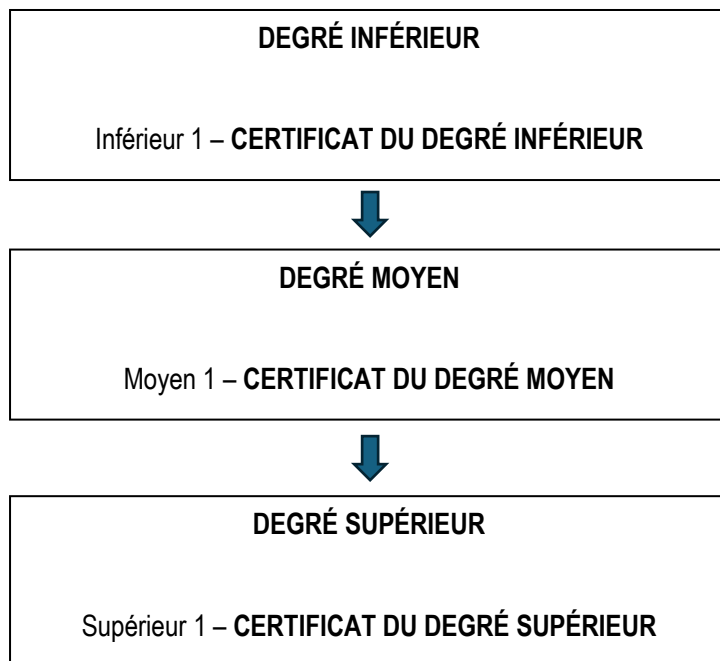
Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Laetitia Bougnol

Mme Cathy Krier

M. Yannick Van de Velde

## ORGANIGRAMME



## **Précisions**

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle de la formation instrumentale.
- L'admission en degré moyen est possible qu'après l'obtention de la première mention de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.

## **HARMONIE PRATIQUE (PIANO)**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

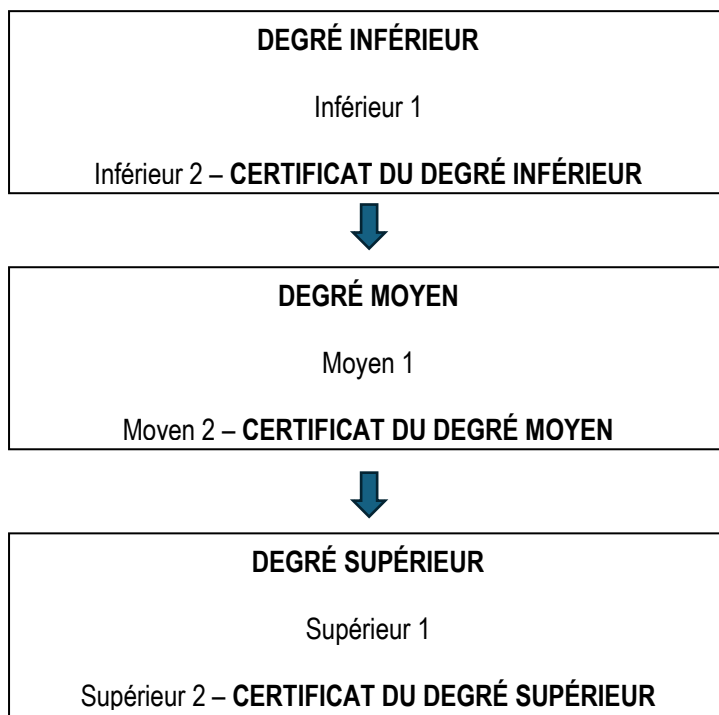
Public ciblé : Certificat de passage du 2<sup>ème</sup> cycle en piano

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Josiane Diefferding  
M. Wolfgang Gangkofner

### ORGANIGRAMME





## UNITÉS DE VALEUR

Le système des unités de valeur est une méthode d'évaluation dans laquelle chaque branche secondaire suivie parallèlement à la branche principale est prise en compte.

Ces unités de valeur sont considérées uniquement pour les élèves se dirigeant vers la division moyenne spécialisée après l'obtention du diplôme du 2e cycle.

Elles revêtent une importance particulière en vue de l'obtention du diplôme de premier prix.

À défaut de ce dernier, l'élève ne peut poursuivre ses études en division supérieure.

Par ailleurs, les unités de valeur sont également prises en compte pour l'attribution du diplôme supérieur.

Pour plus d'informations, veuillez scanner ce QR Code ou aller sur notre site web [www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/](http://www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/)

